

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE LA PRESTATION " THERMOGRAPHIE DU BÂTIMENT "

### GENERALITES

Les présentes conditions particulières régissent les relations entre MG énergie et le client qui souscrit la prestation « Thermographie du bâtiment ».

### UTILISATION DES DONNÉES

Le client accepte le traitement de certaines données sur le bâtiment et l'éventuel utilisation d'images thermiques comme illustration ou présentation concernant l'entreprise MG énergie.

### OBLIGATIONS et RECLAMATIONS DU CLIENT

Le client garantit à MG énergie l'accès aux bâtiment qui fait l'objet de la prestation et ses locaux mentionné ci-après. Les locaux suivant doivent être accessible pour garantir un résultat complet; sous-sols, chaufferie, combles, locaux communs, un appartement voir plusieurs en cas de problème liés à l'humidité. Dans le cas ou certain locaux ne sont pas accessibles au moment de la visite, ils ne seront pas traités. Dans le cas d'une réclamation à ce sujet des frais supplémentaires peuvent être demandés en cas de deuxième déplacement pour compléter les locaux qui étaient inaccessibles lors de la première visite. Aucun recoure n'est possible dans le cas ou un endroit particulier demandé oralement avant la visite par le client ou non mentionné durant la visite par le client n'est possible. Des frais supplémentaires peuvent être demandés pour un second déplacement en cas de soi-disant oublie ou manque d'images à un certain endroit du bâtiment en question.

### VALIDITE

Les conditions particulières sont valables depuis le 01.01.2017 et complètent les conditions générales de MG énergie.